



Un conseil sans opposition, qui a étalé ses vues sur la nouvelle Communauté de communes et affirmé son aide aux enfants de la municipalité. PHOTO M.L.

L'aide aux voyages scolaires est étendue

Le Conseil municipal du 22 novembre, s'est tenu en l'absence totale des représentants de l'opposition.

En préambule, le maire, Dominique Cavaillols, a fait un rapport succinct d'une réunion de la Communauté de communes Convergence Garonne et sur son ressenti concernant sa politique. La répartition des charges est au centre de ses réflexions : « La rive droite paie davantage. Il y a un manque de concertation. Les anciens Coteaux Garonnais étaient persuadés que la répartition n'influerait pas sur leur budget, hors ce n'est pas le cas. Ils ont la sensation de s'être fait duper. Certaines communes vont payer pour les autres (piscine, gymnase). Ils ont été mis devant le fait accompli. Il fallait expliquer cela avant », fait remarquer Dominique Cavaillols, qui ajoute : « Ce n'est pas comme cela que l'on pro-

gressera, il faut apaiser les esprits et travailler ensemble. »

Assainissement

Pour l'assainissement de l'année 2009 à 2017, les créances irrécouvrables se montent à 5 516,32 €, sur ce même budget l'effacement de la dette pour les années 2015 à 2018 se monte à 1 800,46 € TTC.

Aides aux jeunes

Une subvention exceptionnelle de 700 euros est allouée à l'école de musique pour l'achat d'instruments nécessaires à son fonctionnement, investissement se montant à 5 663 euros.

Subvention « coup de pouce » depuis quatre ans. Cette subvention de 25 euros est destinée à encourager et soutenir l'inscription des enfants de 6 à 11 dans les différentes associations de la commune. Elle bénéficie ainsi à 18 en-

fants pour le judo, 8 pour Dance Tempo et 11 au football.

La dotation attribuée aux enfants scolarisés permettant de participer aux voyages scolaires est portée à 27 euros par enfant. Cette aide est élargie aux collégiens et lycéens.

Syndicat des digues

Le syndicat des digues, qui s'occupe de l'entretien de celles en bordure de Garonne, n'a plus les moyens de les entretenir. Compte tenu de l'importance de les garder en bon état, il est prévu deux passages de nettoyage par an, par la Société Banos, qui seront pris en compte par la commune, en attendant de savoir ce qu'il advient du syndicat. « Nous devons être très vigilants sur les passages d'entretien des digues qui sont indispensables », a conclu le maire.

Michel Laville